

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D1-2023-12-05**

## TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES + DISTRIBUTION PROSPECTUS

Monsieur le Maire rappelle que l'édition du bulletin Municipal a lieu tous les ans en début d'année.

Il explique l'insertion d'emplacements publicitaires sur 3/10<sup>ème</sup> de page en quadri chromie, et format carte de visite (9cm x5 cm).

Soit pour mémoire :

### **Location d'encarts publicitaires :**

3/10<sup>ème</sup> page, quadri chromie, 1 parution annuelle :

**500 €**

Format carte de visite 1 parution annuelle

**50 €**

### **Distribution prospectus avec le petit journal**

**400 €**

Pour cette nouvelle édition, il propose les encarts et tarifs suivants :

- ¼ de page 500 €
- 1/8 page 250 €
- 1/16 page 50 € (carte de visite)

Après discussion, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal comme proposé par Monsieur le Maire

DIT que ces tarifs s'appliquent à compter de ce jour, mardi 5 décembre 2023.

MAINTIEN le tarif de la distribution de prospectus à 400 €.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023

Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D2-2023-12-05**

## TARIFS VENTES PARCELLES ZN 79 ET 81

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande émanant de la société BETF pour l'acquisition de 2 parcelles appartenant à la commune ; il s'agit des parcelles ZN 79 et ZN 81 lieu dit zone du Canal.

Il propose de fixer le tarif du m<sup>2</sup> à 10 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres ; le conseil municipal décide

- De FIXER le tarif à 10 € le m<sup>2</sup>
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente (bornage, promesse de vente, acte de vente)
- DIT que cette recette sera inscrite au budget communal 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D3-2023-12-05**

## MISE EN PLACE PVR ET PAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être mis en place une participation voirie et réseaux (PVR). En effet une participation peut être demandée aux bénéficiaires de ces nouvelles infrastructures nouvellement créés ou remises en état.

Il propose de fixer cette PVR à 3 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération de 2013 avait été prise pour la mise en place de la PAC (participation assainissement collectif) et qu'il convient de la réactualiser.

Il propose :

Pour les toutes constructions neuves : 2 000 € payable en 2 fois, 1 000 € à l'obtention du permis de construire ou la déclaration préalable et le solde 1 an après.

Pour les agrandissements de constructions existantes, ou changement de destination (par exemple garage devenant pièce à vivre) 1 000 € payable dès le début des travaux.

Pour les constructions ou réhabilitations de plusieurs logements au sein d'un même établissement : 1 000 € par appartement créé. : payable en 1 fois dès le commencement des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide :

- De mettre en place la PVR à hauteur de 3 000 €/bénéficiaires
- Pour les toutes constructions neuves : 2 000 € payable en 2 fois, 1 000 € à l'obtention du permis de construire ou la déclaration préalable et le solde 1 an après.

- Pour les agrandissements de constructions existantes, ou changement de destination (par exemple garage devenant pièce à vivre) 1 000 € payable dès le début des travaux.
- Pour les constructions ou réhabilitations de plusieurs logements au sein d'un même établissement : 1 000 € par appartement créé. : payable en 1 fois dès le commencement des travaux
- DIT que ces tarifs s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D4-2023-12-05**

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AMICALE DES BOULES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il sera judicieux de verser une subvention exceptionnelle à l'amicale des boules Chambéonnaises pour la remise en état par leur soin du terrain mis à disposition par la mairie.

Il propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, décide :

- ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'Amicale des Boules pour la remise en état du terrain
- DIT que ce montant est inscrit au budget 2023.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D5-2023-12-05**

## TRAVAUX EGLISE SUITE A INTEMPERIES OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des fuites de la toiture de l'église ont été mises en évidences suites aux pluies d'octobre 2023.

Il convient de faire pratiquer les travaux de remplacement des gouttières . Un devis a été demandé à la Société Super . ce dernier s'élève à la somme de 3 350.40 € TTC – 2 792 € HT.

Il signale que la déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- VALIDE le devis de la société Super pour un montant de 3 350.40 €- TTC – 2 792.40 € HT
- DIT que cette somme est inscrite au budget 2023, et sera reconduite sur le budget 2024 si les travaux devaient être effectués en janvier 2024..

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D6-2023-12-05**

## TRAVAUX FACADES MAIRIE

Monsieur le Maire fait constater l'état des façades de la mairie qui présentent en divers points des fissures importantes. Sans oublier les nuisances produites par les invasions des mouches tant chez la locataire qu'en mairie dans les bureaux. Afin d'assainir la situation à des fins pérennes un devis a été demandé à la SARL RENOFACE. Ce dernier s'élève à la somme de 38 172 € TTC – 31 810 € HT  
Une demande de subvention va être sollicitée auprès du Département

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de confier ces travaux à la société RENOFACE pour un montant de 31 810 € HT – 38 172 € TTC.
- HABILITE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès des différents services (Région, Département)
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D7-2023-12-05**

**TRAVAUX TENNIS**

• .

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

OBJET DELA DELIBERATION : D8-2023-12-05

## PROJETS PANNEAUX SUR PLAN D'EAU

• .

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D9-2023-12-05**

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Passage en Leds des luminaires de la commune**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail Participation	Montant HT	%	-	PU
	Travaux			commune
Passage en Leds Armoire AA	30 669 €	45.0 %		13 801 €
Passage en Leds Armoire AB	55 104 €	45.0 %		24 797 €
Passage en Leds Armoire AC	29 791 €	45.0 %		13 406 €
Passage en Leds Armoire AD	5 792 €	45.0 %		2 606 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 357.95 €</b>			<b>54 611.08 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Passage en Leds des luminaires de la commune" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en ..15.. années (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D10-2023-12-05**

## DEPOSE ET DEPLACEMENT CANDELABRE ALLEE FOUR A PAIN

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dépose ou déplacement 1 candélabre allée du four à pain (005AAa)**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

### Financement :

Coût du projet actuel :

Delib\_deb\_save

Détail Participation commune	Montant HT	% - PU Travaux	
Dépose candélabre allée du four à pain	829 €	45.0 %	373 €
Déplacement candélabre allée du four à pain	2 257 €	45.0 %	1 015 €
TOTAL	3 087 €		1 389 €

Delib\_fin\_save

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dépose ou déplacement 1 candélabre allée du four à pain (005AAa)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en .15... années (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

OBJET DELA DELIBERATION : D11-2023-12-05

## ECLAIRAGE ALLEE MARGUERITE RICHARD

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Eclairage Cheminement piéton**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Delib\_deb\_save

Détail Participation commune	Montant HT	% - PU Travaux	
Eclairage cheminement pieton (bornes)	16 208 €	45.0 %	7 293 €
Balisage Cheminement piéton (encastrés solaires)	6 897 €	45.0 %	3 103 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 105 €</b>		<b>10 397 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

**- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage Cheminement piéton " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en .15.. années (*de 1 à 15 années*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

OBJET DELA DELIBERATION : **D12-2023-12-05**

**OBJET : Débat sur le rapport d'observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Monsieur le Maire expose que la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes de Forez-Est à partir des exercices 2017 et suivants.

Lors de sa séance du 9 mai 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la Communauté de Communes de Forez-Est pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation de ce rapport ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023, la Chambre régionale des comptes a adressé aux communes en application de l'article L.243-8 du code des juridictions financières ces observations définitives qui doivent être présentées aux conseils municipaux de chaque commune membre, au sein desquels elles doivent donner lieu à débat.

Le Conseil municipal :

- Prend acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLIOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D13-2023-12-05**

## PLAN CLIMAT FOREZ EST – ZONAGE ENR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023 propose aux communes de planifier des zones privilégiées pour le développement de ces énergies. Il est donc demandé aux communes de fixer un périmètre pour ces ENR avant le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal

- DECIDE de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 le disposition ENR comme indiqué sur la plan ci-joint.
- DIT que ce dossier sera transmis à la CCFE pour continuité.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 7 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

OBJET DELA DELIBERATION : **D14-2023-12-05**

## TARIF ASSAINISSEMENT 2024

Monsieur le Maire rappelle que pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, le montant de la redevance assainissement doit être au minimum de 1.20 €/m3 hors taxe et redevance.

Ors nous sommes à 1.06€/m3 Il est donc nécessaire pour pouvoir bénéficier des subventions d'augmenter la part variable de 0.15 €/m3 ce qui ferait : part variable 0.85 €/m3, part fixe inchangée 43 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer le tarif assainissement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :
  - Part fixe 43 €
  - Part variable 0.85 €/m3

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTET Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoints, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M GOUTTEFARDE Damien, M TROTTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick, M. NOGARA Yann pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline  
Mme LOURDIN Vanessa pouvoir à Mme VILLARD Sylvie

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D15-2023-12-05**

## TARIF SPONSORS POUR OLYMPIADES DU CMJ

Monsieur le Maire passe la parole à son adjointe et référente CMJ Madame SINTES.

Cette dernière informe le conseil municipal que le CMJ a décidé d'organiser des Olympiades pour faire écho aux Jeux Olympiques 2024. A cet effet ils désirent obtenir des sponsorings des entreprises communales ou extra communales. Une participation de 50 € serait demandée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

- VALIDE la demande du CMJ pour rechercher des sponsors
- DIT qu'un montant minimum de 50 € sera sollicité et que les sponsors restent libres de donner plus s'ils le désirent.
- 

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de CHAMBEON

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présent	Votants
15		

. SEANCE DU 5 décembre 2023

Date de la convocation 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chambéon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MATHIEU Patrick Maire

**Présents** : M. MATHIEU Patrick, Maire, M. TROTTEJ Jérémie, M MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint, ,Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTTEJ Maxime, Mme MATHIEU Nicole Conseillers municipaux.

**Absents avec pouvoir donné** : M. GAGLILOLO Philippe pouvoir à M MATHIEU Patrick,

M MAYERE Philippe a été désigné comme secrétaire de séance

**VOTE : POUR : 15..... CONTRE : .....ABSTENTION :**

**OBJET DELA DELIBERATION : D16-2023-12-05**

## PRIMES IAT /- IFTS 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une prime IAT est attribuée chaque fin d'année aux employés communaux. Cette prime est calculée en fonction de plusieurs critères tels l'absentéisme, l'implication dans le travail, la manière de servir, la date d'embauche, les objectifs atteints etc ....

Pour mémoire l'an dernier il a été attribué : une enveloppe budgétaire de 3000 € pour l'ensemble de 6 salariés.

Monsieur le Maire rappelle également que chaque employé territorial est tenu à passer un entretien professionnel. Ces divers entretiens auront lieux au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Pour l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose une enveloppe globale de 3 500 € pour l'ensemble du personnel (montant inscrit au budget 2023).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal

Décide d'attribuer à l'ensemble du personnel communal une prime Indemnité d'Administration et de Technicité ou IFTS pour comme établie dans l'annexe ci-jointe, reprenant les critères énumérés ci-dessus.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

A Chambéon, le 5 décembre 2023  
Le Maire  
Patrick MATHIEU

## ANNEXE 1 – ATTRIBUTION NOMINATIVES IAT 2023

### FILIERE TECHNIQUE CATEGORIE C

à Mme DE OLIVEIRA Nathalie, un montant de 477.68 € IAT + prime complémentaire de 150€ concernant son travail et son implication personnelle pour l'année 2023.

à Mme MONCEAU Baya, un montant de 477.68 € IAT concernant son travail réalisé pour l'année 2023.

à Mme TUSKAN Hulya, un montant de 477.68 € IAT concernant son travail réalisé pour l'année 2023.

à M.DUCROUX Yann, un montant de 477.68.61 € IAT + prime complémentaire de 150 € concernant son travail réalisé et sa forte implication personnelle pour l'année 2023

.

### FILIERE ADMINISTRATIVE CATEGORIE B IFTS

à Mme TREILLARD Béatrice, d'un montant de 1091.71 € IFTS concernant son travail réalisé pour l'année 2023.

A Chambéon, le 5 décembre 2023

Le secrétaire de séance  
Philippe MAYERE

Le Maire  
Patrick MATHIEU